

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

### Séance du 15/12/2025

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

**Date de convocation : 09/12/2025**

Nombre de membres en exercice : **25**

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 19

**Quorum atteint**

#### Présents (17) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Flavien MERCADIER
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Laura AZEMA

#### Absents représentés (2) :

- Patricia BELKADI : pouvoir à Eddy GOMMERET
- Pascale GRIPON : pouvoir à Karine TURLAIS

#### Absents (6) :

- Norbert ISERN
- Céline DUCOUDRAY
- Paul MARTINEZ
- Sylvie VALETTE
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

#### Secrétaire :

Marie-Line GIBERT

### **DELIBERATION D2025-95 – MARCHÉ DE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE, PERISCOLAIRE EXTRASCOLAIRE ET SENIORS 2022-2025 – AVENANT N°3**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le marché de restauration scolaire, périscolaire, extrascolaire et seniors 2022 à 2025 a été notifié à la société Languedoc Restauration le 9 décembre 2021. Son exécution était prévue initialement jusqu'au 31 décembre 2025.

Il prévoit l'élaboration des repas pour nos 3 écoles (école maternelle Calandrette, école primaire Bastide, école primaire Bonnel) ainsi que les repas seniors.

Il s'agit de reporter la date de fin du marché du 31/12/2025 au 31/03/2026, afin de garantir la continuité du service public de restauration scolaire et d'assurer la préparation dans les meilleures conditions de la procédure de consultation du futur marché couvrant la période 2026-2030.

Cette prolongation permettra à la collectivité de disposer du temps indispensable pour conduire une mise en concurrence complète et transparente. Elle offrira également la possibilité de négocier les conditions les plus avantageuses, tant sur les aspects qualitatifs qu'économiques, dans l'intérêt des usagers et de la collectivité.

En conséquence, la prolongation du marché actuel dans les conditions de l'article L.2194-1 du code de la commande publique constitue une mesure transitoire nécessaire pour sécuriser la continuité du service et optimiser la conclusion du futur marché 2026-2030.

La Commission d'Appel d'Offres Adaptée a émis le 12 décembre 2025 un avis favorable à concernant la conclusion de cet avenant.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 18/12/2025

ID : 034-213400880-20251215-D2025\_95B-DE

- d'approuver l'avenant n°3 au marché de restauration scolaire conc. Restauration, annexé à la présente délibération,
- de l'autoriser à le signer et de procéder à son exécution.

**LE CONSEIL :**


**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,**

**APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.**

**FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
William ARS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.